



Travailler en tourisme

Cumuler emploi et retraite, c'est payant!

Vous êtes à la retraite et vous aimeriez retourner sur le marché du travail?

Vous pensez que vous allez payer plus d'impôts ou perdre vos prestations?

Saviez-vous qu'il en restera bien plus dans vos poches que vous ne le pensez!



Cette fiche vous permettra de vous faire une idée du revenu de travail que vous conservez quand vous cumulez emploi et retraite.



MÉTIER : MONITEUR(TRICE) DE SKI

Situation

Maurice, 63 ans, retraité, vit seul.
Il n'a pas de régime de retraite ou de REER.
Il perçoit 12 000 \$ annuels au titre du régime de rentes du Québec (RRQ).

Lorsque Maurice fait sa déclaration d'impôt :

Il n'a pas d'impôts et de cotisations à payer.
Il perçoit 2 776 \$ de prestations*.

Son revenu net disponible est de 14 776 \$.

Si Maurice décide de travailler à temps partiel dans la station de ski Montpoudreuse :

Il gagnera un revenu d'emploi additionnel de 5 000 \$ pour la saison.
Il percevra 2 512 \$ de prestations*.
Le total de ses impôts et cotisations à payer sera de 177 \$.

Son revenu net disponible sera de 19 335 \$.

En 2023, la poursuite du travail lui procurerait donc un encaissement net de **4 559 \$** avec un revenu d'emploi additionnel de **5 000 \$**, soit un **taux de conservation de 91 %**.

BOÎTE À OUTILS

Calculateur en ligne : [Ministère des Finances du Québec](#)

Webinaire : [Fiscalité](#), par Luc Godbout.

Informations : [Travailleurs d'expérience, une force croissante](#)

DÉFINITIONS

Taux de conservation du revenu d'emploi gagné
Ce que le contribuable conserve sur son revenu d'emploi gagné.

Taux de conservation du revenu d'emploi additionnel
Taux de conservation du revenu découlant d'une variation du revenu d'emploi. Il tient compte de l'impact sur le supplément de revenu garanti (SRG).

Cas fictif et illustratif (sur la base de la fiscalité en vigueur en février 2023 pour l'année d'imposition 2022). Les calculs sont basés sur certaines hypothèses destinées à refléter les situations les plus courantes. Le montant exact de l'impôt à payer, des cotisations obligatoires et des prestations à recevoir peut différer selon les ménages et les situations particulières de ceux-ci.
*Prestations à recevoir : crédit impôt pour solidarité, crédit TPS, allocation-logement, prime au travail, montant canadien pour emploi, allocation canadienne pour travailleurs.